



## Repas à domicile

### Procédure pour les Bénéficiaires (Seniors 60+)

#### 1. Inscription

- L'inscription de livraison de repas à domicile se fait auprès l'Administration communale de Torny
- Le Bénéficiaire (ou son représentant) doit remplir un bulletin d'inscription disponible
  - Sur le site internet de la commune
  - Directement à l'Administration communale
- Le bulletin doit être complété, signé et retourné à la Commune, joindre ordonnance médicale pour la subvention.
- Le Bénéficiaire s'engage pour une durée minimum de deux semaines

#### 2. Fonctionnement du service

- La Commune assure le service de livraison des repas à domicile du mardi au samedi
- Chaque repas de midi comprend en général :
  - une entrée
  - un plat principal
- Le prix du repas est fixé à CHF 18.00
- Une facturation mensuelle est faite et la facture doit être réglée auprès du restaurant par carte ou cash
- La commande des repas se fait via le bulletin d'inscription. En cas de changement ou de modification avvertir le restaurant au plus tard le dimanche à 13h30 pour la semaine suivante.
- Les menus sont annoncés le samedi via le site internet du restaurant. Aucune modification n'est possible, sauf cas exceptionnels (allergies, intolérances,...)

#### 3. Livraison des repas

- Les repas sont livrés sur un créneau horaire fixé entre 11h45 et 12h30
- Le Bénéficiaire (ou un proche) doit être présent au domicile pour réceptionner le repas
- En cas d'absence prévue (vacances, hospitalisation, ...), le Bénéficiaire doit prévenir la Commune et le restaurant le plus rapidement possible
- Le personnel de livraison n'entre pas dans le domicile, sauf autorisation explicite donnée à la Commune.